



HAL
open science

Paris (75) 13e arrondissement : Bassin de stockage Austerlitz : rapport de sondage

Jean-François Goret

► **To cite this version:**

Jean-François Goret. Paris (75) 13e arrondissement: Bassin de stockage Austerlitz: rapport de sondage. DHAAP. 2022. <hal-04165084>

HAL Id: hal-04165084

<https://hal.science/hal-04165084v1>

Submitted on 18 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ETALAB - Open licence



Paris (75), 13^{er} arrondissement

Bassin de stockage Austerlitz

Rapport de sondage

Jean-François Goret

Autorisation de sondage : 2022-004

**Ville de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Sous - Direction du Patrimoine et de l'Histoire
Département d'histoire de l'architecture et
d'archéologie de Paris
11 rue du Pré
75018 Paris
Tél. 01 71 28 20 13**

**Octobre 2022
Code DHAAP : 904
Code INSEE : 75113
Code Patriarche : 11619**

Table des matières

Notice scientifique	3
1. Cadre et modalités de l'intervention	3
2. Résultats	4
3. Contextualisation de la découverte	5
4. Bibliographie	6
5. Liste des figures	6
6. Inventaire des unités stratigraphiques	7
7. Inventaire du mobilier	8
Annexe 1 : désignation	9

Notice scientifique

Une maçonnerie a été mise au jour fortuitement lors des travaux liés à l'aménagement d'un bassin de stockage-restitution du réseau d'assainissement parisien dans le square Marie Curie au 29 boulevard de l'Hôpital. Une courte intervention archéologique a donc été programmée qui a permis de reconnaître un mur de terrasse de facture assez sommaire. Datée du XVII^e siècle ou du XVIII^e siècle, il semble correspondre à la clôture d'un jardin situé à proximité de l'entrée de l'Hôpital général (aujourd'hui hôpital de la Pitié-Salpêtrière) fondé par Louis XIV et qui figure sur le plan de Turgot de 1739.

1. Cadre et modalités de l'intervention

A l'occasion des travaux liés à l'aménagement d'un bassin de stockage-restitution du réseau d'assainissement parisien dans le square Marie Curie au 29 boulevard de l'Hôpital, une maçonnerie a été mise au jour le 16 décembre 2021 dans l'emprise de l'ouvrage (**Fig. 1 et 2**). Conformément au courrier adressé par la DRAC le 20 février 2020, signifiant l'absence de prescriptions d'archéologie préventives mais invitant le maître d'ouvrage (Mairie de Paris, DPE – STEA – Section de l'assainissement de Paris) à signaler toute découverte fortuite, le pôle archéologique du DHAAP a été informé de cette découverte tout comme le Service régional de l'archéologie. La décision de procéder à une intervention ponctuelle a été conjointement prise dans le cadre d'une autorisation de sondage (arrêté n° 2022-004 en date du 03 janvier 2022). L'opération a été menée du 17 au 19 janvier 2023 en procédant au dégagement mécanisé (pelle mécanique à godet de curage) puis manuel du mur afin de réaliser à une couverture photographique et un relevé topographique (entreprise TTGE).

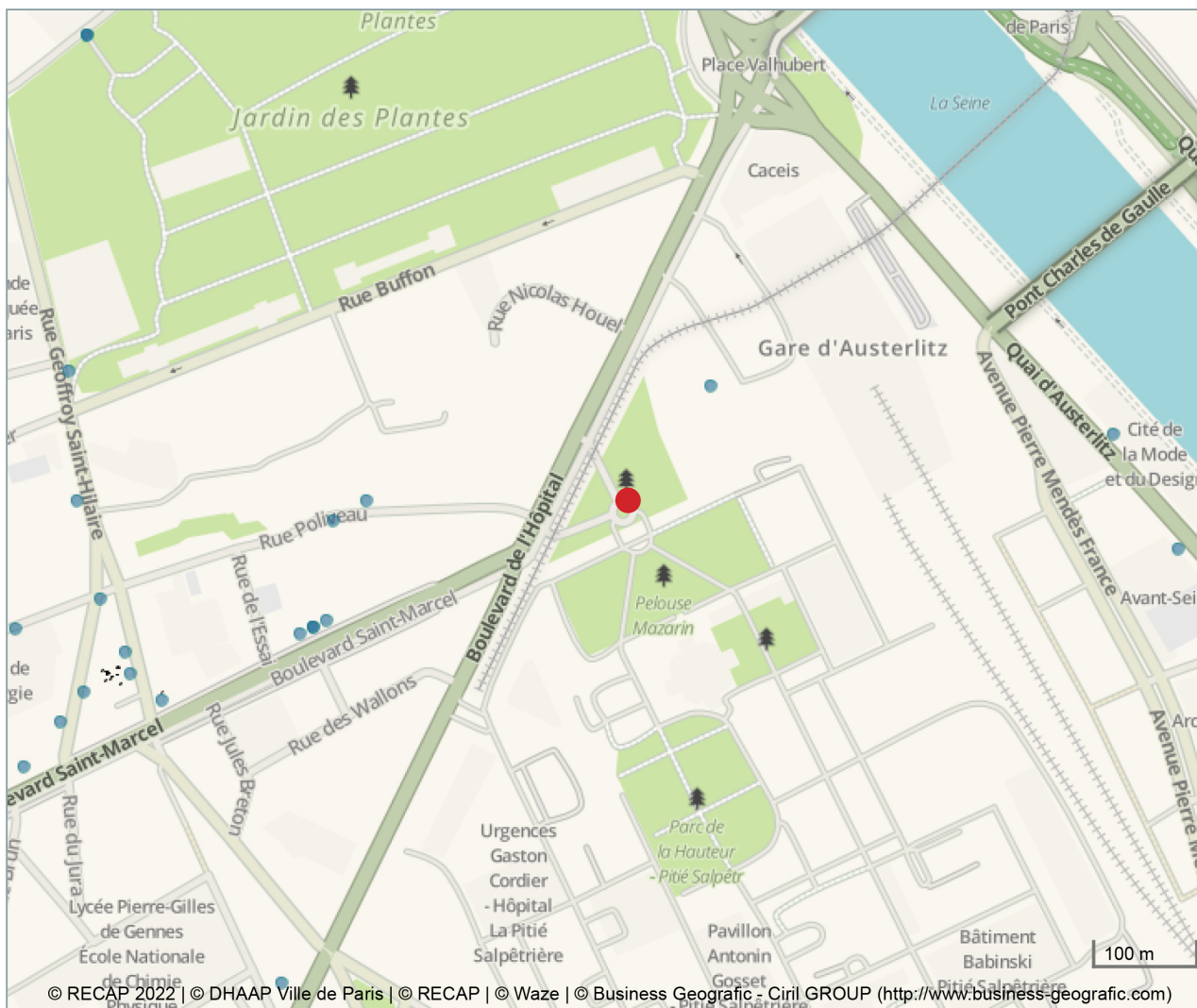


Fig. 1 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : localisation de la découverte.

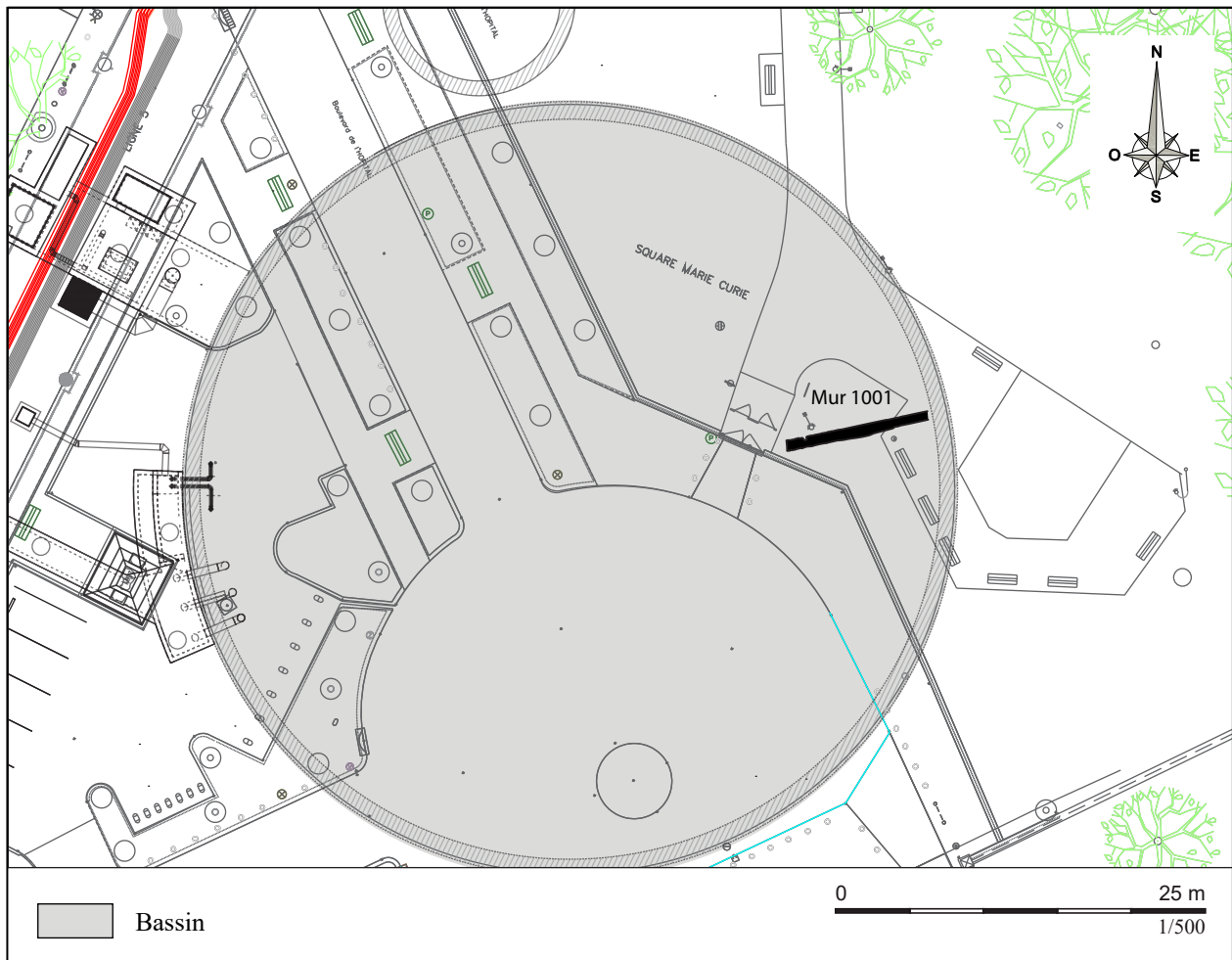


Fig. 2 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : localisation du mur 1001 dans l'emprise du bassin.
DAO : J.-F. Goret/DHAAP.

2. Résultats

La maçonnerie (US 1001) a été dégagée dans la partie orientale du bassin selon une orientation nord-est/sud-ouest. Elle est conservée sur une longueur de 9,40 m (**Fig. 3**). Elle se prolongeait à l'est (en dehors de l'emprise de l'ouvrage) et à l'ouest comme en témoigne quelques blocs encore en place (soit une longueur reconnue de 11,40 m). La section la mieux préservée a été observée sur une hauteur de 1,10 m avec un niveau d'arasement situé à la côte NVP de 33,93 m.

Le mur est constitué de moellons de calcaire aux dimensions très variables associées à quelques blocs taillés dans le même matériau qui forment très certainement des remplois (**Fig. 4**). L'ensemble est lié avec une terre argileuse chargée en nodules de charbon de bois. Il se décompose en une semelle de 0,78 m de large et 0,20 m de haut (2 assises) sur laquelle prend place une élévation de 0,55 m de large (6 assises maximum) et 0,90 m de haut. Le parement nord se distingue par la présence d'un enduit de recouvrement composé d'un mélange de chaux et de terre (**Fig. 5**). Cette face de la maçonnerie était donc visible ce qui n'est pas le cas du parement est qui prend appui contre un négatif vertical qui entame des remblais (US 1002) que nous n'avons pas eu la possibilité de fouiller dans le contexte de l'opération. Un niveau de circulation (US 1003) compacté a été mis en évidence au nord de la maçonnerie à la côte NVP de 32,91 m (**Fig. 3**). Composé d'un limon brun avec des nodules de plâtre, il s'appuyait contre la maçonnerie en recouvrant le ressaut de la semelle de fondation. Ce niveau est surmonté d'un remblai hétérogène (US 1004) qui témoigne d'une phase de nivellement du terrain (**Fig. 6**). Il peut être daté du XVIII^e siècle au regard du mobilier céramique collecté lors de son dégagement (grès du Beauvaisis, faïence). La partie supérieure de la stratigraphie est composée de remblais contemporains (US 1000) très remaniés par les travaux récents.

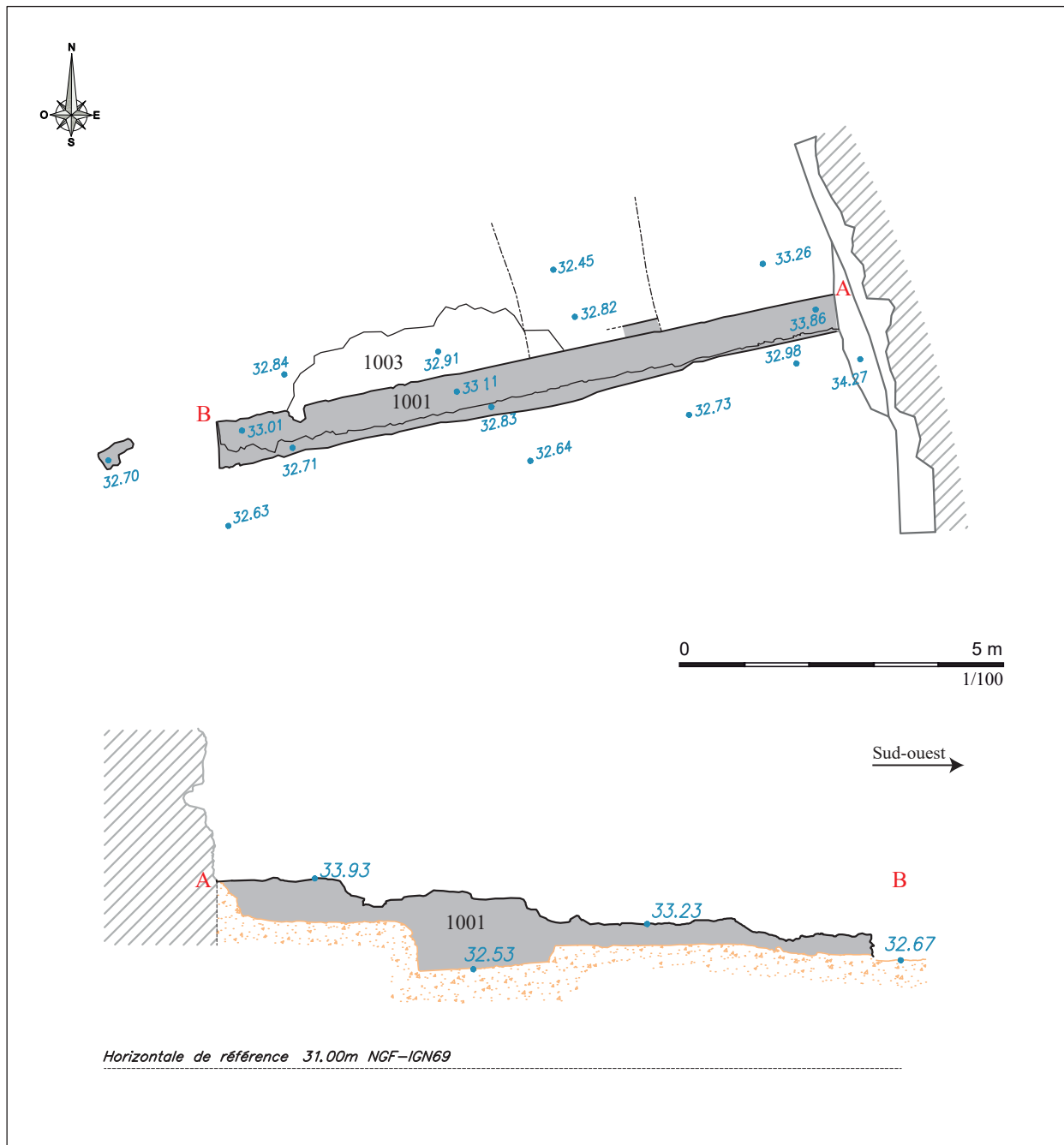


Fig. 3 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : plan et élévation du mur 1001.
DAO J.-F. Goret/DHAAP d'après un document Géomètres Experts.

3. Contextualisation de la découverte

D'après l'ensemble des observations, la structure 1001 doit être considérée comme un mur de terrasse dont l'aménagement ne semble pas antérieur au XVII^e siècle. Un fragment de pipe en terre (CER 904-1001-1) prélevé dans le sédiment formant le liant de la maçonnerie confirme cet horizon chronologique. Le sol 1003 correspond au niveau de circulation occidental inférieur alors que nous ne disposons pas de données nécessaires pour restituer l'altitude du sommet du mur et du niveau de la terrasse supérieure orientale. La chronologie proposée permet de placer sa construction après les grands travaux qui marquent le développement de l'Hôpital général (aujourd'hui hôpital de la Pitié-Salpêtrière) depuis sa fondation au milieu du XVII^e siècle à l'initiative de Louis XIV (Hillairet 1985, p. 636-640). D'après le plan de Turgot de 1739, ce mur pourrait ainsi appartenir à la clôture d'un jardin en contrebas et à proximité du pavillon d'entrée de l'établissement hospitalier (Fig. 7).



Fig. 4 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : vue du mur 1001 prise du bord supérieur du bassin.
Cliché M. Lelièvre/DHAAP.

4. Bibliographie

HILLAIRET (J.) – *Dictionnaire historique des rues de Paris, huitième édition*. Paris : Les éditions de Minuit, 1985, 794 et 786 p.

5. Liste des figures

- Fig. 1** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : localisation de la découverte.
- Fig. 2** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : localisation du mur 1001 dans l'emprise du bassin.
- Fig. 3** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : plan et élévation du mur 1001.
- Fig. 4** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : vue du mur 1001 prise du bord supérieur du bassin.
- Fig. 5** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : détail du parement nord du mur 1001 avec l'enduit.
- Fig. 6** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : stratigraphie conservée à l'extrémité orientale du mur 1001.
- Fig. 7** - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : hypothèse de localisation du mur sur le plan de Louis Bretez dit plan de Turgot, 1739.



Fig. 5 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : détail du parement nord du mur 1001 avec l'enduit.
Cliché M. Lelièvre/DHAAP.

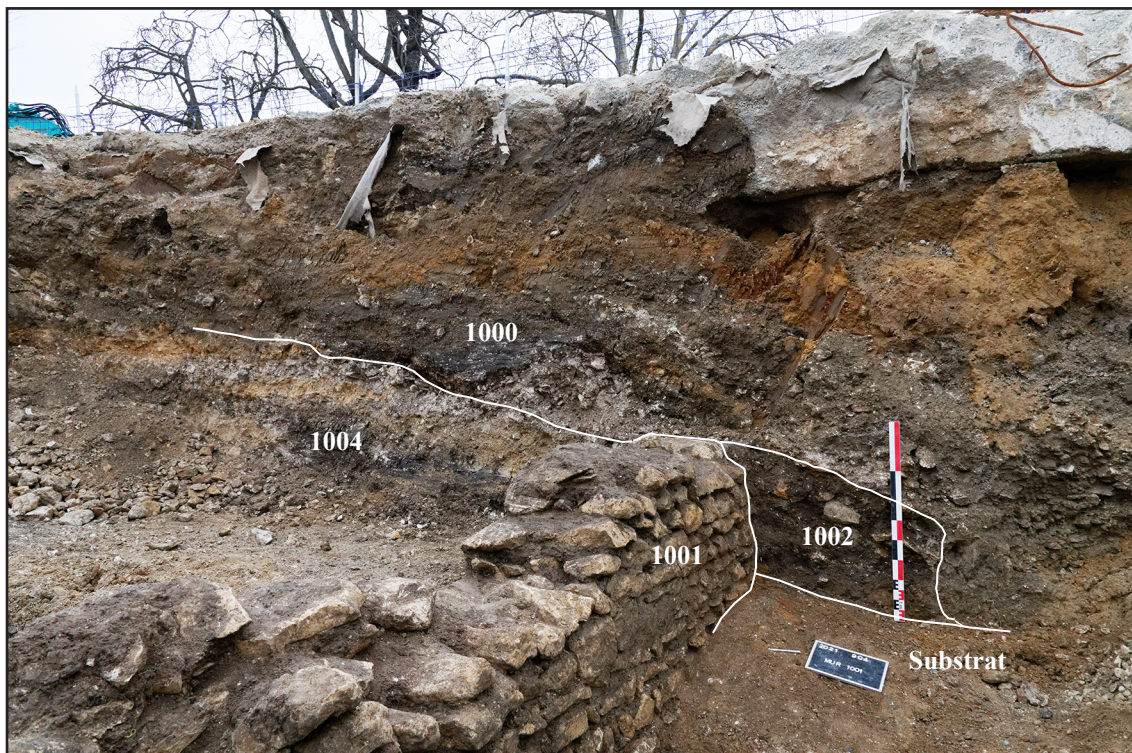


Fig. 6 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : stratigraphie conservée à l'extrémité orientale du mur 1001.
Cliché M. Lelièvre/DHAAP.

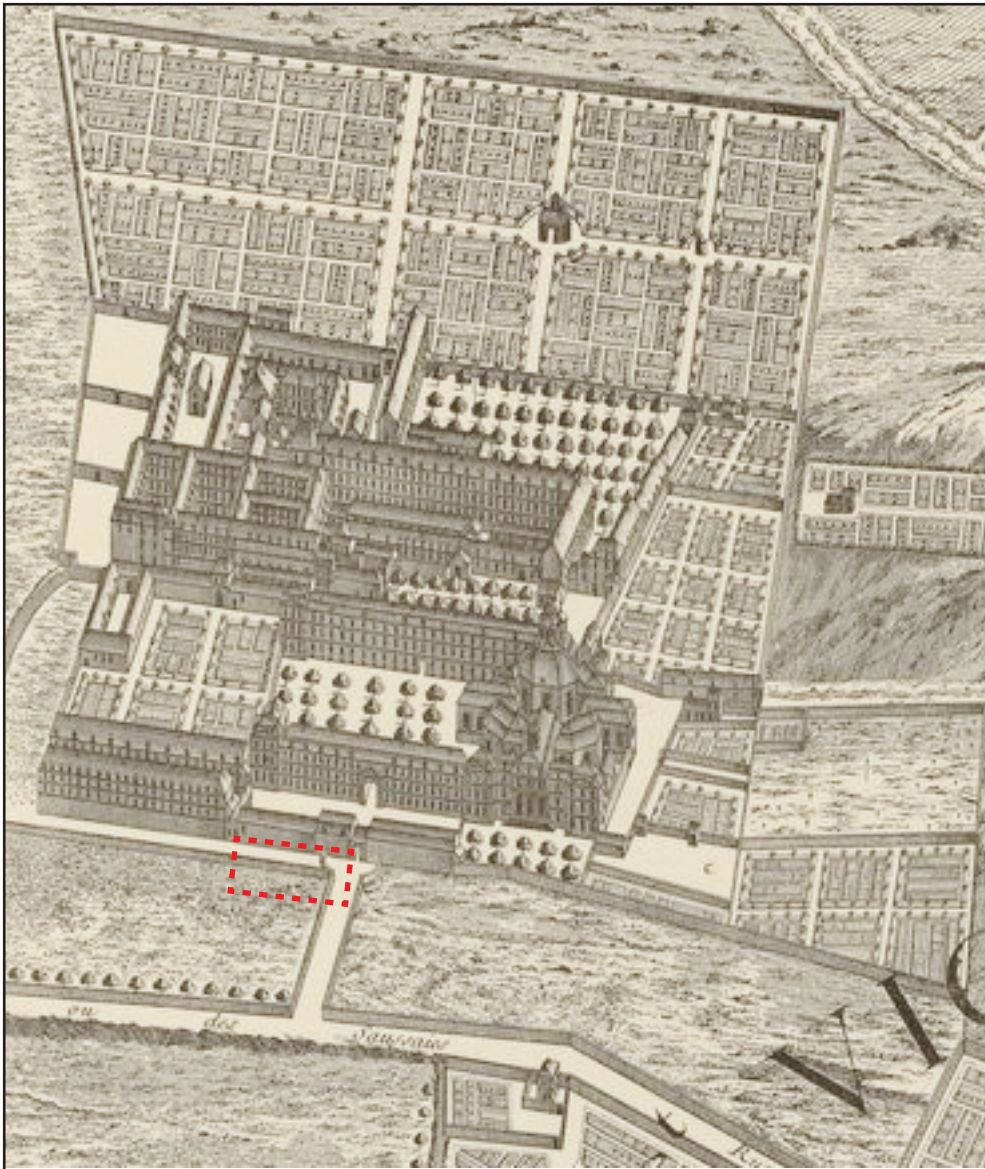


Fig. 7 - Paris (13^e arr.) - Bassin de stockage Austerlitz : hypothèse de localisation du mur sur le plan de Louis Bretez dit plan de Turgot, 1739.

6. Inventaire des Unités Stratigraphiques

N° US	Sous	Sur	Description
1000	TN	1004	Remblais de démolition contemporains
1001	1003	1002	Mur de terrasse
1002	1001	/	Remblai coupé par 1001
1003	1004	1001	Sol contemporain de la terrasse
1004	1000	1003	Remblai de nivellement

7. Inventaire du mobilier archéologique

US	N° de lot	Classe	Matériau	NR	Poids	Datation
1001	CER 904-1001	Poterie	Céramique	3	208,7	Epoque moderne
1001	CER 904-1001-1	Objet (pipe)	Terre cuite	1	4,7	Epoque moderne
1004	CER 875-1004	Poterie	Céramique	65	3207	Epoque moderne
1004	TCA 875-1004	Construction	TCA (tomette)	1	10	Epoque moderne

Annexe 1 : désignation



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2022-004 du 03/01/2022

portant autorisation de sondage.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2021-09 du 12 février 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR112021000080, de demande d'opération archéologique arrivé le 17 décembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Jean-François GORET est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de sondage à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 mars 2022, sise en :

RÉGION : ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT : PARIS

COMMUNE : PARIS-13E-ARRONDISSEMENT

Lieudit ou adresse : Square Marie-Curie

Cadastre : Section : AK, Parcelle(s) : 003

Intitulé de l'opération : bassin de stockage Austerlitz.

Programme de recherche : Axe 9. Le phénomène urbain.

Code de l'opération : **11619**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et

réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jean-François GORET.

Fait à PARIS, le

03/01/2022



Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS